



DELIBERATION N° D.2024.11.89 du Conseil municipal du 14 novembre 2024

Soutien à l'organisation de projets artistiques, culturels ou scientifiques pour les écoles publiques de Versailles. Subvention de la Ville aux coopératives scolaires pour l'année 2024.

Date de la convocation : 7 novembre 2024
Date d'affichage : 15 novembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE
Rapporteur : Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Marie-Agnès AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, M. Pierre FONTAINE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Erik LINQUIER, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Jean SIGALLA, Mme Ony GUERY, Mme Anne-Lise JOSSET.
M. Michel BANCAL (pouvoir à M. Xavier GUITTON), M. Charles RODWELL (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), Mme Stéphanie LESCAR (pouvoir à M. Jean-Yves PERIER), Mme Stephanie BELNA (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Nadia OTMANE TELBA (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment L.2121-21 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.212-10 ;

Vu la délibération n° D.2021.02.10 du Conseil municipal de Versailles du 4 février 2021 portant sur la reprise par la Ville des missions de la Caisse des écoles ;

Vu les demandes de subventions des écoles publiques versaillaises pour l'année 2024 ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 932 « Enseignement-Formation », article 93288 « Autres services annexes de l'enseignement », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » ;

Dans le cadre de son soutien annuel aux projets artistiques, culturels et scientifiques des écoles publiques de Versailles, des aides sous forme de subventions annuelles sont attribuées directement aux coopératives scolaires des écoles publiques de Versailles.

Il est proposé au Conseil municipal la répartition des subventions attribuées à ces projets pour l'année

2024, telle que présentée dans ci-dessous, pour un montant total de 8 300 €.

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'attribuer les subventions suivantes de la ville de Versailles au bénéfice des coopératives scolaires des écoles publiques de Versailles pour l'année 2024, pour un montant total de 8 300 € :

ECOLE	PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION	TOTAL
Ecole maternelle ANTOINE RICHARD	La nature des tous ses états	600,00 €	600,00 €
Ecole maternelle LE PETIT PRINCE	Des chants et des cordes	200,00 €	200,00 €
Ecole maternelle LES ALIZES	Les grands à Montansier	500,00 €	500,00 €
Ecole maternelle VAUBAN	La vie d'un cirque : émotion, imagination... Rigolons	600,00 €	600,00 €
Ecole élémentaire CLEMENT ADER	Nos escaliers rêvés	600,00 €	600,00 €
Ecole élémentaire CARNOT	Lumières en mouvement, fantaisies dansées et magie numérique	400,00 €	400,00 €
Ecole élémentaire LES CONDAMINES	Le cirque et ses héros	600,00 €	1 200,00 €
	Théâtre : les héros et héroïnes à travers le temps et l'espace	600,00 €	
Ecole élémentaire EDME FREMY	Sur les traces de Marie Curie	600,00 €	600,00 €
Ecole élémentaire JACQUELINE FLEURY-MARIE	Les animaux peuvent-ils danser ?	600,00 €	600,00 €
Ecole élémentaire LA SOURCE	La voix des enfants	600,00 €	600,00 €
Ecole élémentaire LULLY/VAUBAN	Le paysage de ma ville	600,00 €	600,00 €
Ecole élémentaire VILLAGE DE MONTREUIL	Les mal-aimés, j'adore !	600,00 €	600,00 €
Ecole élémentaire WAPLER	A tire d'aile	600,00 €	1 200,00 €
	Les 4 saisons	600,00 €	
			8 300,00 €

- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 48 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 48 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.